

Campagne d'information
et de prévention 2018

RISQUES INDUSTRIELS MAJEURS



Êtes-vous prêts ?

www.lesbonsreflexes.com



Nous oui...

**Près de chez vous,
4 sites industriels sont concernés :**

- › EDF-CNPE de Cruas-Meysses
- › Soderec International SAS
- › EDF-CNPE du Tricastin
- › Orano - Tricastin



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

COMME NOUS, VOUS HABITEZ UNE ZONE À RISQUES.

Le saviez- vous?



Des risques de nature variée

Selon la nature des produits impliqués, un accident peut entraîner un incendie, une explosion ou une émission de produits toxiques ou radioactifs.

Les industriels, particulièrement impliqués

Soumis à une réglementation stricte, les industriels agissent prioritairement pour réduire les risques à la source, garantir la sécurité des populations riveraines et de leurs salariés. Ils réalisent des études de dangers et d'impact, élaborent des politiques de prévention, forment leurs collaborateurs et organisent des exercices de sécurité afin de tester leurs Plans d'opération interne (POI) et Plans d'urgence interne (PUI).

Vous informer, une nécessité !

L'information sur les risques industriels majeurs est une obligation réglementaire. Tous les 5 ans, une information doit être réalisée dans chacun des périmètres concernés. Brochures, affichettes, site internet, actions de communication... sont là pour porter à la connaissance de la population l'existence et la nature des risques, leurs conséquences potentielles, les mesures prévues pour alerter, protéger et secourir.

Il existe plus de 120 établissements à risques industriels majeurs en Auvergne-Rhône-Alpes.

Dont certains, près de chez vous.

Un accident peut arriver dans le cadre d'une activité industrielle (établissements classés Seveso), nucléaire, de transport ou de stockage de matières dangereuses.

Engendrés par une production industrielle dont notre société a besoin, ces risques font l'objet de mesures drastiques pour éviter qu'un accident ne survienne. Mais le risque zéro n'existe pas...

Alors comme nous,
lisez cette brochure
et soyez prêts !



Le mot du Préfet

Vous informer et vous protéger

Vous habitez ou travaillez dans une zone à risques industriels majeurs. Notre devoir est de vous protéger, mais aussi de vous informer. Cette brochure vous présente les risques auxquels vous pouvez être exposés et la conduite à tenir en cas d'alerte. N'en négligez pas la lecture, car il en va de votre sécurité et de celle de vos proches. Prenez le temps de partager les informations qu'elle contient avec votre entourage, d'en mémoriser les éléments principaux, de placer bien en évidence, chez vous, le magnet des consignes joint au document. Car si un accident survient, vous devrez être prêts à agir en respectant bien toutes les consignes. Simples à retenir, faciles à appliquer, elles sont capitales pour le succès des opérations de secours. Et la protection de tous. ■

SI VOUS ENTENDEZ LA SIRÈNE, FAITES COMME MOI...



ayez les bons réflexes

L'alerte

La sirène retentit



Elle émet un son modulé, montant puis descendant. Ce son est composé de **trois cycles d'1 minute et 41 secondes chacun, séparés par un intervalle silencieux de 5 secondes**. Dès que vous entendez la sirène, appliquez les consignes (voir ci-contre).

Fin de l'alerte



Elle est signalée par un **son continu d'une durée de 30 secondes**. Seul ce son indique que le danger est passé et que les consignes sont levées. Sortez de votre lieu de mise à l'abri, aérez les locaux et restez attentif aux éventuelles consignes complémentaires.



COMMENT RECONNAÎTRE LA SIRÈNE ?

Elle est testée le 1^{er} mercredi de chaque mois à 12h. Vous pouvez aussi écouter le signal complet 24h/24, 7j/7 sur www.lesbonsreflexes.com et au 04 78 77 36 00 (numéro non surtaxé).

Cette sirène est déclenchée en cas d'accident. Elle indique que des mesures de protection sont à prendre. Mieux vous connaîtrez les gestes à faire et à ne pas faire, et plus vous assurerez votre sécurité et celle de vos proches.

Ne paniquez pas, l'essentiel se trouve dans cette brochure. Vous l'aurez lue et connaîtrez donc les consignes à mettre en œuvre.

Notamment, **ne quittez pas votre abri avant la fin de l'alerte** et ne prenez pas d'initiatives particulières sans y avoir été invité par les autorités.

À faire



Je me mets à l'abri

Entrez dans le bâtiment le plus proche. Fermez les portes, les volets et les fenêtres ; si vous le pouvez, calfeutrez les ouvertures et les aérations, arrêtez la ventilation, le chauffage et la climatisation. Ne procédez à l'évacuation que si le préfet vous le demande.



Écoutez
France Bleu
France Info
France Inter

J'écoute les consignes

Elles sont diffusées à la radio, à la télévision ou sur les sites internet officiels (préfecture, mairie). Si l'accident nécessite une évacuation ou la prise de comprimés d'iode, des consignes spécifiques vous seront transmises par le préfet.

À ne pas faire



Je ne téléphone pas

Les réseaux téléphoniques doivent rester disponibles pour les services de secours. Écoutez votre conversation si l'appel ne vient pas des autorités.



Je ne vais pas chercher les enfants à l'école

En vous déplaçant, vous mettez votre vie et celle des autres en danger, et vous gênez les secours. Le personnel enseignant est spécialement formé pour mettre les enfants en sécurité.

COMME MOI, VOUS AVEZ SÛREMENT *des* *questions*

Qu'est-ce qu'un PPI ?

Le PPI (Plan particulier d'intervention) **définit l'organisation des secours et les moyens d'intervention en cas d'accident.** Il ne doit pas être confondu avec le PPRT (Plan de prévention des risques technologiques), qui régit l'urbanisation autour des sites industriels à risques dans un objectif de prévention et de protection des populations riveraines. Le périmètre d'un PPI est généralement beaucoup plus grand que celui d'un PPRT.

Quel est le périmètre PPI autour des installations nucléaires ?

Le périmètre est variable et dépend des installations comme pour les autres installations à risques. **Il est actuellement fixé à 10 km** pour les Centrales nucléaires de production d'électricité (CNPE). Une extension à 20 km a été décidée par le ministère de l'Intérieur en octobre 2016 et sera prise en compte ultérieurement.

À quoi servent les comprimés d'iode ?

Quelles sont les populations concernées ?

Seuls les riverains concernés par certains risques nucléaires sont soumis à la prise de comprimés d'iode stable permettant de **protéger leur thyroïde en cas de rejets accidentels radioactifs dans l'atmosphère.** La dernière campagne de distribution a eu lieu en 2016 ; les comprimés ont une validité de 7 ans.
Plus d'info sur : www.distribution-iode.com



Y a-t-il d'autres moyens d'alerte que la sirène ?

Tout dépend des communes et des industriels. Certains gèrent des systèmes d'appel téléphonique en masse, des haut-parleurs fixes ou mobiles, des panneaux à messages variables... **Renseignez-vous** auprès de votre mairie et des industriels à proximité !

Qui prend en charge mes enfants s'ils ne sont pas avec moi au moment de l'accident ?

S'ils sont à l'école, ils sont sous la responsabilité des enseignants, qui **sont formés et connaissent les bons réflexes**. Dans tous les cas, les enfants doivent appliquer la consigne de base : se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche, seuls ou avec les personnes qui partagent leur espace au même moment.

En cas d'accident, en plus des règles de base citées dans ce document et sur mon magnet, qu'est-il conseillé de faire ?

Vous devez éviter de fumer, mais aussi de générer toute flamme ou étincelle. Il est également important de **faire preuve de patience** et d'occuper les enfants par des jeux calmes. Si vous ressentez une gêne, placez un linge humide contre votre visage et respirez à travers.

LES SITES INDUSTRIELS de votre secteur

Bassin « Moyenne Vallée du Rhône »

Entreprises et communes concernées

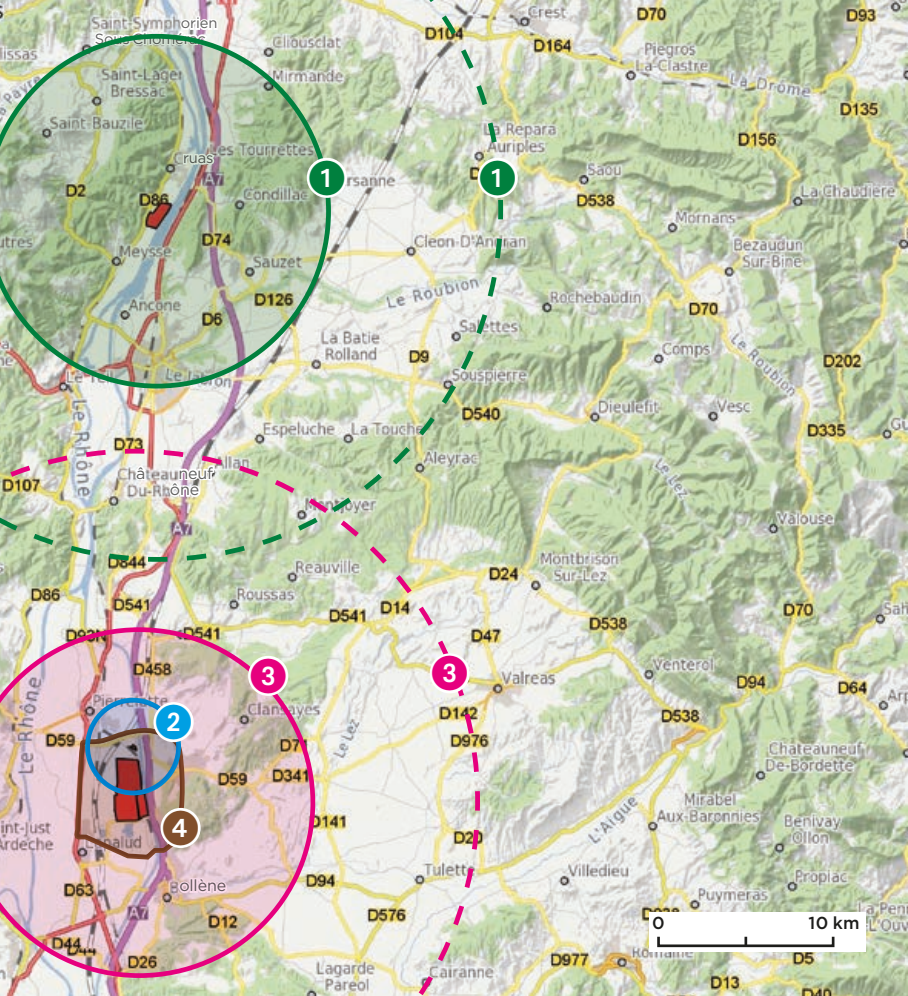
ENTREPRISES	COMMUNE D'IMPLANTATION	PRINCIPAUX DANGERS	PÉRIMÈTRE D'INFORMATION
1 EDF-CNPE CRUAS-MEYSSE	Cruas		10 000 m
2 SODEREC INTERNATIONAL SAS	Pierrelatte		2 475 m
3 EDF-CNPE DU TRICASTIN	Saint-Paul-Trois-Châteaux		10 000 m
4 ORANO-TRICASTIN	Pierrelatte	 	3 500 m

 Gaz toxiques
Liquides toxiques
Solides toxiques

 Produits radioactifs

Information générale sur les risques

	EFFETS THERMIQUES	EFFETS TOXIQUES
EFFETS ET PHÉNOMÈNES DANGEREUX	Incendie Combustion de liquides ou de solides - Explosion de gaz ➔ Transmission de la chaleur par convection, radiation ou conduction	Émission d'une substance toxique Fuite de liquide avec vaporisation - Fuite de gaz - Incendie avec dégagement de produits toxiques - Mélange de produits incompatibles - Dégagement de produits toxiques par contact avec de l'eau ➔ Déplacement du nuage toxique en fonction de la densité du gaz et des conditions météorologiques
CONSÉQUENCES SUR LES PERSONNES	Brûlures aux 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e degrés	Irritation, intoxication, asphyxie : les conséquences dépendent de la toxicité de la substance, de la dose reçue et de la voie d'exposition (voie respiratoire ou cutanée)



COMMUNES CONCERNÉES	PAGE
Ardèche : Aubignas, Baix, Chomérac, Cruas, Meysses, Rochemaure, Rochessaive, Saint-Bauzile, Saint-Lager-Bressac, Saint-Martin-sur-Lavezon, Saint-Pierre-la-Roche, Saint-Symphorien-sous-Chomérac, Saint-Vincent-de-Barrès, Sceautes, Le Teil ; Drôme : Ancône, Bonlieu-sur-Roubion, Condillac, La Coucourde, La Laupie, Marsanne, Mirmande, Montboucher-sur-Jabron, Montélimar, Saint-Marcel-lès-Sauzet, Saulce-sur-Rhône, Sauzet, Savasse, Les Tourrettes	10
Drôme : La Garde-Adhémar, Pierrelatte, Saint-Paul-Trois-Châteaux	13
Ardèche : Bourg-Saint-Andéol, Saint-Just d'Ardèche, Saint-Marcel-d'Ardèche, Saint-Martin-d'Ardèche, Saint-Montan, Viviers ; Drôme : Bouchet, La Baume-de-Transit, Chantemerle-lès-Grignan, Clansayes, Donzère, La Garde-Adhémar, Les Granges-Gontardes, Montjoyer, Montségur-sur-Lauzon, Pierrelatte, Réauville, Rochegude, Roussas, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint-Restitut, Solérieux, Suze-la-Rousse, Valaurie ; Gard : Pont-Saint-Esprit ; Vaucluse : Bollène, Lamotte-du-Rhône, Lapalud, Mondragon	14
Drôme : Pierrelatte, Saint-Paul-Trois-Châteaux ; Vaucluse : Bollène, Lapalud	16

--- Périmètre du futur rayon PPI des CNPE
(provisoirement représenté
sur la carte à 20km)

EFFETS DE SURPRESSION	EFFETS RADIOLOGIQUES
Explosion Eclatement de réservoir - Explosion de gaz ou de solides ➔ Propagation à grande vitesse d'une onde de pression (onde de choc)	Émission de radioactivité Accident majeur ➔ Dispersion d'éléments radioactifs sous forme d'aérosols ou de particules dans l'air, l'eau ou le sol
Blessures provenant de la projection de débris, lésions internes (poumons, tympans...)	Contamination par voie interne ou externe, irradiation augmentant le risque de développement de cancers : les conséquences dépendent de la radio-toxicité de la substance, de la durée d'exposition et de la dose reçue

EDF-CNPE CRUAS-MEYSSE

CNPE de Cruas-Meyssse
07350 Cruas /// Tél. 04 75 49 30 00
communication-cruas@edf.fr ///
<http://www.edf.fr/cruas>



Année d’implantation sur le site : 1983 /// Effectif moyen : 1300 personnes
Informations fournies par le chef de mission communication du site

Activités /

Le Centre nucléaire de production d’électricité (CNPE) situé sur les communes de Cruas et de Meysse, sur la rive droite du Rhône, produit en moyenne 24 milliards de kWh par an (près de 40% des besoins en électricité de la région Auvergne-Rhône-Alpes), à partir de 4 réacteurs de 900 MW chacun.

Réglementation du site /

Le décret du 8 décembre 1980, modifié en 1985, autorise la création de la centrale. /// L’arrêté du 7 février 2012 fixe les règles générales relatives aux INB (Installations nucléaires de base). /// Autorisation de prélèvement d’eau et de rejets d’effluents liquides et gazeux (décisions ASN n°2016-DC-0548 et 549 du 8 mars 2016).

Les risques et leurs effets /

Périmètre de la zone à risques (PPI) : 10 000 m (extension prévue prochainement)

Scénario majorant associé : accident nucléaire avec rejets radioactifs

CARACT. DE DANGER DES PRODUITS	PICTOGRAMMES DE DANGER	RISQUES MAJEURS
produits radioactifs		rejets radioactifs, contamination



Moyens de secours humains /

- Dispositif d'astreinte
- Présence 7j/7, 24h/24 d'équipes d'intervention EDF de lutte contre l'incendie et de secours à victime
- Dispositif d'intervention 7j/7, 24h/24 de la Force d'action rapide nucléaire (FARN) nationale d'EDF
- Service médical formé au risque radiologique

Moyens de secours matériels /

- Centre de gestion de crise
- Moyens fixes et mobiles de secours et de contrôle de la radioactivité
- Service médical équipé pour les contrôles radiologiques et la décontamination des salariés
- Moyens de lutte contre l'incendie et de secours à victime
- Matériels de secours de la Force d'action rapide nucléaire nationale d'EDF

La sécurité au quotidien

Mesures de prévention des risques /

- Barrières de sûreté : gaines des crayons combustibles, enveloppe du circuit primaire, enceinte de confinement
- Fonctions de sûreté : contrôle de la réaction en chaîne, refroidissement du combustible, confinement de la radioactivité
- Campagnes de maintenance régulières
- Plans de mobilisation
- Formation des intervenants

Actions de communication et sensibilisation /

- Participation aux réunions de la commission locale d'information
- Espace d'information ouvert au public et organisation de visite des installations (tél : 04 75 49 30 46 / email : cruas-com-visites@edf.fr)
- Mise à disposition d'informations régulières : rapport annuel sur la sûreté nucléaire et la radioprotection, lettre d'information mensuelle, site internet (www.edf.fr/cruas), compte Twitter (@EDFCruasMeysse)



COMPLEXE INDUSTRIEL DU TRICASTIN

Le complexe industriel du Tricastin est composé de plusieurs entreprises spécialisées dans les opérations liées à la fabrication du combustible nucléaire (Orano Tricastin), la production d'électricité (EDF, Centre nucléaire de production d'électricité du Tricastin), le conditionnement et la distribution de produits chimiques (Soderec International).

Afin de contribuer à la protection des populations, un Plan particulier d'intervention (PPI), commun aux trois industriels, est défini par l'autorité préfectorale. Il existe une convention d'information et d'alerte entre les établissements. Un système automatique d'appel téléphonique des populations, associé à des sirènes d'alerte, couvre le périmètre du PPI commun.



SODEREC INTERNATIONAL SAS

1 allée de la quincaillerie - ZA les Tomples
26700 Pierrelatte /// Tél. 04 75 96 80 99
directionsoderec@soderec.dehon.com ///



Année d'implantation sur le site : 1988 /// Effectif moyen : 17 personnes
Informations fournies par le directeur de site

Activités /

Conditionnement et distribution d'acides et de mélanges fluorés utilisés en milieu industriel pour le traitement de surface des métaux et du verre. Distribution de gaz liquéfiés en emballage sous pression transportable. Ces produits sont utilisés en réfrigération, en traitement de surface, pour le traitement de l'eau et dans les procédés de vinification.

Réglementation du site /

L'arrêté préfectoral du 23 mai 2011 modifié le 4 décembre 2012 réglemente les activités du site. /// L'étude de dangers est mise à jour périodiquement, la dernière datant de 2018.

Les risques et leurs effets /

Périmètre de la zone à risques (PPI) : 2475 m

Scénario majorant associé : rupture instantanée d'un fût à pression d'un produit toxique à l'extérieur

CARACT. DE DANGER DES PRODUITS	PICTOGRAMMES DE DANGER	RISQUES MAJEURS
liquide toxique		nuage toxique
gaz toxique		nuage toxique

Moyens de secours humains /

- Équipes d'astreinte
- Personnel d'intervention
- Sauveteurs secouristes du travail

Moyens de secours matériels /

- Détecteurs de gaz
- Confinement automatique des zones de stockage
- Traitement des émissions avant rejet dans l'atmosphère
- Scaphandres autonomes d'intervention
- Sarcophages (mis en confinement des bouteilles ou fûts à pression)

La sécurité au quotidien

Mesures de prévention des risques /

- Confinement du stockage des produits toxiques
- Colonnes de traitement des gaz
- Chaînes de sécurité instrumentées



EDF-CNPE TRICASTIN

COMPLEXE
INDUSTRIEL
DU TRICASTIN

CS 4009 - 26131 Saint-Paul-Trois-Châteaux ///
Tél. 04 75 50 39 99 /// tricastin-communication@edf.fr ///
[https://one.edf.fr/groupe-edf/producteur-industriel/
carte-des-implantations/centrale-nucleaire-du-tricastin/
presentation](https://one.edf.fr/groupe-edf/producteur-industriel/carte-des-implantations/centrale-nucleaire-du-tricastin/presentation)



Année d'implantation sur le site : 1974 /// Effectif moyen : 1410 personnes
Informations fournies par le chef de mission communication du site

Activités /

Centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) du Tricastin situé sur la commune de Saint-Paul-Trois-Châteaux, en bordure du canal de dérivation du Rhône (canal de Donzère-Mondragon). Il produit en moyenne 25 milliards de KWh par an (environ 5% de la production nationale d'électricité d'origine nucléaire), à partir de 4 réacteurs de 900 MW chacun.

Réglementation du site /

Le décret du 2 juillet 1976, modifié en 2004, autorise la création des quatre tranches de la centrale. /// L'arrêté du 7 février 2012 fixe les règles générales relatives aux INB (Installations nucléaires de base). /// Autorisation de prélèvements d'eau et de rejets d'effluents liquides et gazeux (décisions de l'ASN du 13 mai 2008 homologuées par l'arrêté ministériel du 8 juillet 2008).

Les risques et leurs effets /

Périmètre de la zone à risques (PPI) : 10 000 m (extension prévue prochainement)

Scénario majorant associé : accident nucléaire avec rejets radioactifs

CARACT. DE DANGER DES PRODUITS	PICTOGRAMMES DE DANGER	RISQUES MAJEURS
produits radioactifs		rejets radioactifs, contamination



Moyens de secours humains /

- Dispositif d'astreinte
- Présence 7j/7, 24h/24 d'équipes d'intervention EDF de lutte contre l'incendie et de secours à victime
- Dispositif d'intervention 7j/7, 24h/24 de la Force d'action rapide nucléaire (FARN) nationale d'EDF
- Service médical formé au risque radiologique

Moyens de secours matériels /

- Centre de gestion de crise
- Moyens fixes et mobiles de secours et de contrôle de la radioactivité
- Service médical équipé pour les contrôles radiologiques et la décontamination des salariés
- Moyens de lutte contre l'incendie et de secours à victime
- Matériels de secours de la Force d'action rapide nucléaire nationale d'EDF

La sécurité au quotidien

Mesures de prévention des risques /

- Barrières de sûreté : gaines des crayons combustibles, enveloppe du circuit primaire, enceinte de confinement
- Fonctions de sûreté : contrôle de la réaction en chaîne, refroidissement du combustible, confinement de la radio activité
- Campagnes de maintenance régulières
- Plans de mobilisation
- Formation des intervenants

Actions de communication et sensibilisation /

- Visite du site
- Lettre externe mensuelle
- Participation à des forums, des expositions, des salons...
- Rapports et bilans annuels



BP 16 - 26701 Pierrelatte Cedex ///
Tél. 04 75 50 40 00
direction.communication.tricastin@orano.group ///
<http://www.orano.group>



orano

Donnons toute sa valeur au nucléaire

Année d'implantation sur le site : 1958 /// Effectif moyen : 1700 personnes
Informations fournies par la direction de la communication du site

Activités /

Orano Tricastin réalise les opérations de chimie, de conversion et d'enrichissement de l'uranium, dans le respect des exigences de sûreté, de sécurité et de protection de l'environnement. C'est sur ce site, entièrement renouvelé et modernisé, que se déroulent les opérations industrielles permettant de transformer l'uranium, issu des mines, en combustible pour les centrales nucléaires en France et à l'international. La production industrielle du site permet d'alimenter en énergie décarbonée 90 millions de foyers par an dans le monde, soit l'équivalent de la population de la France, de l'Allemagne et du Royaume-Uni.

Réglementation du site /

Quatre entités juridiques du groupe Orano sont implantées sur le site industriel Orano Tricastin avec des activités industrielles complémentaires

/// Orano cycle, a pour activité la chimie et la conversion de l'uranium.

Autorisation de création de l'INB 155 par décret du 15 septembre

1994. Arrêté préfectoral de l'usine W par décret du 17 décembre 1991.

Autorisation de création de l'INB 105 par décrets du 22 octobre 1962 et du 1^{er} janvier 1979. /// SOCATRI, a en charge des opérations de maintenance

des équipements industriels, le traitement de déchets et d'effluents

Autorisation de création de l'INB 138 par décret du 22 juin 1984 modifié.

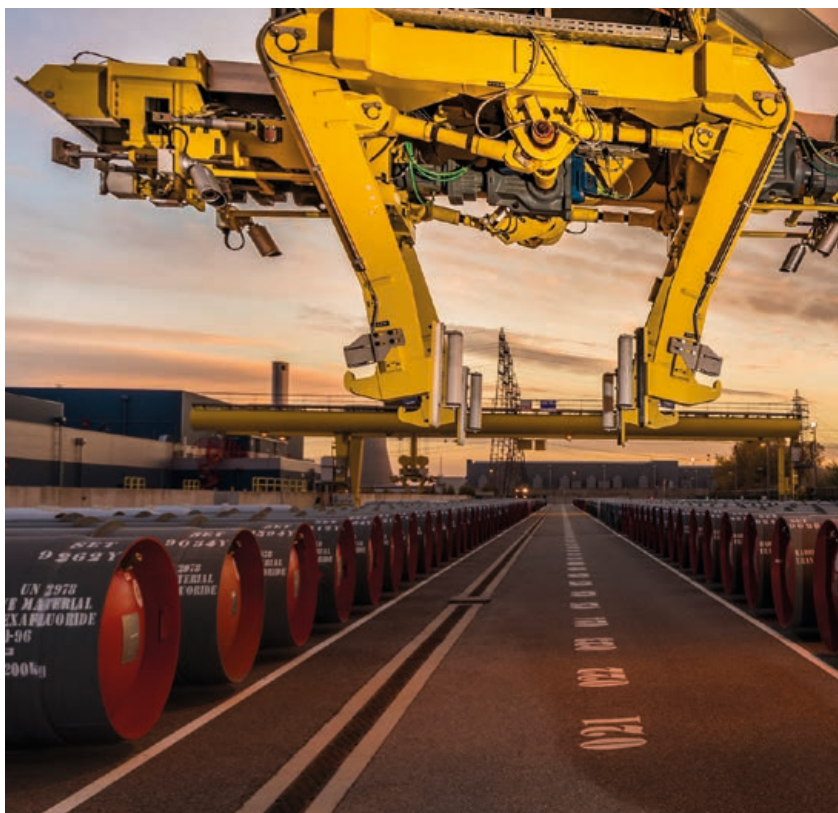
/// Société d'Enrichissement du Tricastin (SET), exploitant des usines

d'enrichissement Georges Besse II. Autorisation de création de l'INB 168

par décret du 27 avril 2007 modifié. /// EURODIF Production, usine à l'arrêt

depuis juin 2012. Autorisation de création de l'INB 93 par décret du 8

septembre 1977 modifié par les décrets du 27 avril 2007 et du 24 mai 2013



/// La direction du site a engagé un projet de simplification de l'organisation du site, la mutualisation d'activités transverses et la réalisation de fusions des entités pour tendre, à terme, vers un seul exploitant nucléaire. Au-delà des actions engagées depuis 2009, trois dossiers de demande d'autorisation de changement d'exploitant vers Orano Cycle ont été déposés fin 2017 à l'Autorité de sûreté nucléaire.

Les risques et leurs effets /

Périmètre de la zone à risques (PPI) : 3500 m

Scénario majorant associé : **somme des scénarios liés à un rejet de produit chimique**

CARACT. DE DANGER DES PRODUITS	PICTOGRAMMES DE DANGER	RISQUES MAJEURS
solides toxiques, gaz toxiques, produits radioactifs	 	fumées toxiques, nuage toxique, rejets radioactifs, contamination
gaz toxique		nuage toxique

Moyens de secours humains /

→ Des équipes dédiées interviennent pour la sûreté et la sécurité, comme la radioprotection et la surveillance environnementale. Une équipe spécifique veille à la sécurité et aux secours du site

Moyens de secours matériels /

→ Un nouveau centre de gestion des situations d'urgences est implanté sur le site. Les services de secours disposent d'engins de lutte contre l'incendie, d'ambulances et de moyens spécifiques adaptés aux risques du site industriel (moyens équivalents à ceux d'une ville d'environ 100 000 habitants)

La sécurité au quotidien

Mesures de prévention des risques /

→ Les dispositifs techniques de détection implantés dans les installations industrielles, la surveillance et les contrôles réguliers constituent un ensemble de mesures de prévention mis en œuvre au quotidien par les salariés d'Orano Tricastin

Actions de communication et sensibilisation /

→ Acteur intégré dans le territoire, Orano Tricastin entretient des relations régulières avec les acteurs de la vie locale. Afin de répondre aux attentes du public de multiples supports d'information et de dialogue sont disponibles (rapport annuel, réunions, compte Twitter @OranoTricastin, visites d'installations...)



VOILÀ CE QUE L'ON FAIT...

pour réduire les risques



Responsabilité et transparence

Dans les pages « entreprises » de ce document, vous disposez d'informations sur les mesures de sécurité mises en œuvre dans les établissements à risques de votre périmètre : la date de la dernière étude de dangers, les mesures de prévention, les moyens de secours humains et matériels mobilisables en cas d'accident, les actions de communication et de sensibilisation engagées...

Des établissements hautement sécurisés

La sécurité des sites industriels est assurée à plusieurs niveaux. Dès leur conception via la mise en place de dispositifs empêchant la libération de substances dangereuses. Également, par la surveillance régulière et stricte des installations au moyen de systèmes automatiques et manuels déclenchant des mesures de sécurité spécifiques en cas d'anomalie. Le personnel est en outre spécialement formé et entraîné.

Transport de matières dangereuses sous haute surveillance

Les matières dangereuses utilisées ou produites par les sites industriels peuvent être transportées par voie terrestre (route, rail) ou navigable (fleuve) selon une réglementation stricte et des restrictions d'itinéraires pour les camions peuvent être mises en œuvre. Des études de dangers, des plans de surveillance et d'intervention concernent par ailleurs certaines infrastructures de transport de matières dangereuses.

Pouvoirs publics et industriels travaillent ensemble pour garantir la sécurité de tous.

Les établissements à risques sont soumis à des réglementations strictes : ils réalisent des études de dangers ou des rapports de sûreté instruits par les services de l'État. De plus, ceux-ci inspectent régulièrement les établissements et prescrivent des mesures de sécurité.

Vous devez être conscient que la survenue d'un accident a une probabilité infime... mais que le risque zéro n'existe pas.

sur **lesbonsreflexes.com...**

Tout y est !

À tout moment, sur ordinateur ou sur mobile (smartphone ou tablette), retrouvez les informations utiles sur les risques industriels dans votre région et la conduite à tenir en cas d'alerte. 122 établissements implantés dans 11 départements d'Auvergne-Rhône-Alpes sont concernés. Ils sont regroupés dans 22 zones appelées « bassins » pour lesquels une brochure spécifique a été éditée.

Le site **lesbonsreflexes.com** permet de retrouver la brochure de votre bassin et de la télécharger.

informations
sur les risques
industriels →

les mesures
prises pour
les réduire →

la liste des
établissements
concernés →



← les alertes et
les consignes

← des conseils
pour bien
se préparer

← des actualités
sur les risques

RISQUES INDUSTRIELS MAJEURS

les bons réflexes!

Début de l'alerte



À faire



Mettez-vous à l'abri



Écoutez
France Bleu
France Info
France Inter

À ne pas faire



Ne téléphonez pas



N'allez pas les chercher

Fin de l'alerte



Pensez à poser
le magnet
sur votre
réfrigérateur!



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Cette brochure a été élaborée conjointement en Auvergne-Rhône-Alpes par les services des préfetures, les industriels concernés, APORA (Association régionale des entreprises pour l'environnement), la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), l'ASN (Autorité de sûreté nucléaire), le SPIRAL (Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles et des risques dans l'agglomération lyonnaise) et le SPPPY (Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions et des risques dans la région grenobloise).

lesbonsreflexes.com